



# **Commune de CERNY**

## **(Essonne)**

**Extrait de délibération du Conseil d'Administration**

### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 28 mars à 17 h, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente, à la suite de la convocation adressée le 21 mars 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes LEPAGE, BARBERI, VUITRY, TRIMBOUR, CARPENTIER,

Absentes excusées : Mmes SAINGERY et FRANCISCO

Secrétaire de séance : Mme Chrystelle LEPAGE

#### **N° 2025 / I / 3 – 7.1      Débat d'orientations budgétaires**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et L.5217-10-4,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

VU la loi n° 2025-127 de finances pour 2025, promulguée le 14 février 2025 et publiée au Journal officiel du 15 février 2025,

VU la délibération n° 2023 / IV / 3 – 7.1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier du CCAS,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2025, tel que présenté à l'assemblée,

CONSIDÉRANT que celui-ci doit donner lieu à un débat,

**Le Conseil d'administration**, après en avoir débattu, **À L'UNANIMITÉ**

**PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2025.

Marie-Claire CHAMBARET  
Présidente du CCAS

